Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.390 Vœu relatif à la mutualisation d'équipements culturels

----

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le compte-rendu de mi-mandat 2014-2017 relatif à la politique culturelle de la ville de Paris ;

Considérant la richesse et le dense réseau d'équipements de proximité à Paris comme le montrent les 5 Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs, les 17 conservatoires municipaux, les 74 bibliothèques de prêts et patrimoniales ou encore les 15 ateliers beaux-arts par exemple ;

Considérant la communication 2017 sur les délibérations globales relatives aux opérations sur les équipements publics et notamment celles portant sur la culture, où il est compté 10 opérations d'équipements, 1 de construction, 9 de restructuration et 4 de travaux ;

Considérant entre autres le Théâtre du Châtelet et le Théâtre de la Ville, dont la fin des travaux est prévue pour 2019 ;

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles comprend 2.700 agents, représente près de 130 millions euros de fonctionnement et 70 millions d'euros d'investissement annuel ;

Considérant que les conventions de développement culturel visent à encourager les collectivités à s'engager dans une démarche solidaire à l'échelle d'un territoire, à s'inscrire dans une dynamique de réseau, à mutualiser des moyens financiers et humains pour élaborer et de mettre en œuvre un projet culturel ;

Considérant qu'un maillage culturel à l'échelle de Paris peut faciliter l'organisation et la bonne gestion des institutions ;

Considérant la nécessité d'une bonne maitrise des deniers publics;

Considérant l'importance de la simplification dans les administrations publiques afin de faciliter les démarches, les échanges, les prises de décision, garantissant alors un gain de temps et d'argent ;

Sur proposition de Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Le Conseil de Paris émet le vœu:

Que la Ville de Paris étudie la possibilité de mutualiser des directions et fonctions supports (ressources humaines, administration, comptabilité, communication, logistique, etc.) de certains établissements culturels comme le Théâtre du Châtelet et le Théâtre de la Ville par exemple ;

Que cette mutualisation se fasse selon une logique préalablement définie prenant en compte les besoins et les moyens en concertation avec les acteurs concernés.